



**COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 25 août 2011**

DELEGUES du PERSONNEL

C.G.T. : 71 questions soit 60,16 % des questions

**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
" CGT "**

Question 1 - CGT

Combien de recrutements externes ont été ou vont être réalisés concernant les postes d'agents de maîtrise et chefs de groupe au cours de l'année 2011 pour l'ensemble de l'entreprise.

Réponse : Au 24/08/11, nous avons embauché 5 agents de maîtrise dont 1 chef de groupe.

Question 2 - CGT

Quels sont en détail les horaires d'ouverture et de fermeture pour l'ensemble des parcs relais ?

Réponse :

Parc Relais	Horaires
Cuire	4h30 à 1h du lundi au dimanche
Décines Centre	4h45 à 1h du lundi au dimanche
Décines Grand Large	4h45 à 1h du lundi au dimanche
Gare de Vaise	Gare de Vaise 1 : 4h30 à 1h du lundi au dimanche Gare de Vaise 2 : 4h30 à 1h du lundi au vendredi
Gare de Vénissieux	4h30 à 1h du lundi au samedi
Gare de Villeurbanne	4h45 à 1h du lundi au dimanche
Gorge de Loup	4h30 à 1h du lundi au samedi
Hôpital Feyzin Vénissieux	4h45h à 1h du lundi au dimanche
Laurent Bonnevey	4h30 à 1h du lundi au samedi

QUESTIONS DIRECTION BUS

Question 1 - CGT

Quelle est le code d'attachement pour les « formateurs d'Atobus » ?

Réponse : Le code d'attachement pour les éclaireurs Atobus est le code « YF ».

Question 2 - CGT

Quelles contreparties sont liées à ce poste « formateur Atobus » ?

Réponse : Il n'y a pas de contrepartie particulière concernant la réalisation de cette mission.

Question 3 - CGT

Comment se fait-il qu'au début ils touchaient 10 € brut de prime par jour et que maintenant cela soit un ticket resto ?

Réponse : Des erreurs de saisie d'attachement ont eu lieu en avril 2011 dans certaines UT avec l'utilisation de code « YR » entraînant le versement des primes de tutorat sans ticket restaurant. Les erreurs ayant été limitées et étant au final favorables aux salariés, la direction n'a pas souhaité régulariser en négatif ces quelques situations.

Question 4 - CGT

Qu'en est-il de la situation des formations d'Atobus ?

Réponse : Les formations Atobus étant du temps de travail effectif, elles génèrent naturellement l'obtention de tickets restaurant selon les règles habituelles de l'entreprise, que cela soit pour l'éclaireur ou les autres salariés concernés.
Par ailleurs, nous communiquerons au CHSCT le bilan des formations Atobus.

Question 5 - CGT

Les conducteurs de la ligne 7 ont-ils été formés à ce jour ? Si non à quand leur formation sur la ligne 7 ?

Réponse : Tous les conducteurs de la ligne 7 ont été formés avec la ZI4. Les retours d'absence sont identifiés. Si des cas spécifiques sont à considérer, il convient d'en parler avec les équipes de management locales.

Question 6 - CGT

Toutes les toilettes au terminus sont-elles opérationnelles et ont-elles la même clef pour leur ouverture ?

Réponse : Les toilettes des terminus construites sont opérationnelles et ont une clef kiosque pour les hommes et une serrure femme pour les toilettes féminines. Les sanitaires provisoires seront mis en place vendredi dans la journée pour les terminus Atobus où des retards ou des problèmes de raccordement sont constatés. Ces sanitaires sont au nombre de 10 x 2 (hommes et femmes) et ils auront pour une durée d'1 mois et demi des serrures à code, en attendant que nos barillets puissent être posés.

Question 7 - CGT

Nous exigeons que les agents Medialys soient positionnés sur les quais à fort trafic des modes lourds pour gérer les flux voyageurs à partir du 29 aout pour faire face à une forte probabilité d'augmentation de voyage sur ces modes au démarrage d'Atobus.

Réponse : Un renfort des agents Medialys sera mis en place sur Bellecour et éventuellement sur Part Dieu. Des redéploiements seront faits au jour le jour.

Question 8 - CGT

Dans le cadre d'Atobus, nous exigeons pour chaque dépôt de bus le nombre de conducteurs de bus théorique, opérationnel, physique et en ETP.

Réponse : Un tableau comparable à celui qui a été remis aux OS et aux instances sera fourni d'ici la prochaine réunion DP.

Question 9 - CGT

Nous exigeons le nombre de commission de roulement mise en place dans chaque dépôt, leur composition, les modalités de travail.

Réponse : Les modalités de fonctionnement des commissions roulements ont déjà été présentées dans les différentes instances, que ce soit en CE, en CHSCT ou lors de débats en DP. Lors de la réunion du mois d'avril 2011, la note de service afférente avait été jointe au compte-rendu. Pour la bonne forme, elle est de nouveau jointe au présent compte-rendu.

Question 10 - CGT

Chacune des lignes des transports en commun possèdent-elles une commission de roulement ?

Réponse : Non, les commissions sont définies par UT.

Question 11 - CGT

Pour plus de transparence et connaître sont interlocuteur nous exigeons que l'ensemble des représentants de lignes soit identifié et affiché sur les tableaux de ligne dans les dépôts.

Réponse : Un affichage sera organisé dans les UT pour rappeler, si besoin, qui sont les représentants de ligne.

Question 12 - CGT

Quelle est le contenu des formations dispensées par la Direction dans le cadre d'Atobus ?

Réponse : Le contenu des formations dispensées dans le cadre d'Atobus a déjà été présenté lors de précédentes réunions DP. Il est rappelé ci-dessous :

La période de formation aux nouveaux matériels et aux nouvelles lignes est une étape majeure du déploiement d'Atobus.

Elle vise à assurer l'offre commerciale prévue à la date donnée avec des conducteurs sereins, c'est-à-dire maîtrisant leur environnement de travail.

La durée de cette formation est variable en fonction de l'ampleur des changements qui impactent chaque unité et chaque groupe de ligne.

Elle peut aller de moins d'un jour, pour des conducteurs affectés sur des lignes peu impactées, à plus de cinq jours en situation de changement de ligne et de matériel.

✓ Les principes.

Plusieurs principes ont été identifiés :

- Les reconnaissances de lignes s'effectueront au volant de bus, idéalement avec les matériels prévus pour l'exploitation des lignes et si besoin avec des véhicules légers,
- Un temps de formation sera mis à profit pour sensibiliser à la prévention des risques professionnels,
- l'animation sera confiée en UT à des conducteurs expérimentés motivés par la transmission de leur savoir-faire ou à des conducteurs concernés par des restrictions médicales,

✓ Contenu de la formation :

- Prise en main du véhicule :
 - Dispositifs tableaux de bord, PMR, manœuvre, marche arrière, etc...
 - Formations constructeurs sur les nouveaux matériels,
 - Formations adaptées et selon les normes de l'entreprise en cas de passage en articulé, en thermique, en trolleys, etc...
 - Support de formation disponible : fiche synoptique du véhicule
- Reconnaissance des lignes :
 - Plusieurs types de reconnaissances selon les lignes (diminution, reconnaissance partielle ou reconnaissance complexe) – sur lignes complexes, en UT avec des groupes de 4 à 5 conducteurs
 - Introduction en salle sur le projet Atobus

Réponse : La procédure a été présentée lors de la formation conducteurs. Le support utilisé sera transmis aux délégués du personnel.

Question 19 - CGT

Un bus dont tout ou partie des 10 points de sécurité n'étant pas conformes peut-il sortir en exploitation ?

Réponse : En cas de non-conformité par rapport à ces dix points de sécurité, la sortie du véhicule doit être validée par le management d'exploitation ; le bus peut donc effectivement, après cette validation, sortir en exploitation. Le bus ne peut en revanche pas sortir si son état contrevient à des dispositions réglementaires.

Question 20 - CGT

Nous exigeons l'ensemble des points contenus dans la convention de DSP signé entre le Sytral et Keolis pour qu'un bus puisse être mis en exploitation commerciale ?

Réponse : Vous trouverez, ci-dessous, les points de vérification apparaissant dans la convention de DSP :

- intérieur du véhicule :
 - barres de maintien : fixées correctement, les barres ne bougent pas,
 - information dans les véhicules : sur les bandeaux latéraux,
 - vérification de l'état des girouettes (arrière, avant),
 - présence de l'information tarifaire,
 - présence du numéro de téléphone Allô TCL,
 - présence du site www.tcl.fr,
 - présence du plan schématique de lignes,
 - présence des correspondances sur les plans schématiques,
 - vérification des systèmes sonores et Visulys,
 - vérification des palettes PMR,
 - puits de lumière (Cristalis),
 - sol,
 - état du siège,
 - sol sous le siège.
- extérieur du véhicule :
 - propreté des parois extérieures latérales et avant,
 - état de la carrosserie du véhicule,
 - arrière du véhicule,
 - portes d'accès,
 - parois intérieures,
 - vitres.

Question 21 - CGT

En cas de défaillance de tout ou partie de ces points de vérification, le bus peut-il sortir en exploitation ?

Réponse : Pour assurer la continuité du service public, un bus peut sortir en exploitation commerciale si son état ne contrevient pas à des dispositions réglementaires.

Question 22 - CGT

Quelle organisation a mis en place la Direction pour vérifier si l'ensemble des points conventionnels sont bien respectés ?

Réponse : Plusieurs actions ont été menées sur cette question ; on peut ainsi lister :

- la mise en place des processus d'entrées sorties,
- les renforts des postes de matins et soirs pour le signalement,
- le traitement des anomalies en lien avec DMP.

Question 23 - CGT

Dans l'attente d'une décision de justice sur le contenu de la pause dite « Perben », comment un conducteur peut-il avoir un graphicage et un traçage précis, et donc suivre la réalité de sa pause, lorsqu'il effectue une journée qui ne possède ni une coupure supérieur à 30 mn ni une pause supérieur à 19 mn ?

Réponse : Votre question a déjà été abordée dans de précédentes réunions DP.

Question 24 - CGT

Conformément à vos réponses précédentes en réunion plénière de délégués du personnel, nous exigeons la disparition de la prise en compte, à la sauce Keolis Lyon, de la pause dite Perben dans les battements longs lorsqu'il n'y a pas de quai de charge et de décharge distinct au terminus. Le salarié étant alors constamment sous la pression des usagers (mission de sécurité des usagers à l'intérieur du véhicule, renseignements et ventes de titre de transports) il ne peut vaquer à ses occupations personnelles.

Réponse : La gestion de la pause en règle générale, et donc plus particulièrement de la pause dans les battements longs ne se définit pas en fonction de l'existence ou non de quais de charge et de décharge distincts. Nous apportons donc une réponse négative à votre demande.

Question 25 - CGT

Face à la dégradation de l'équilibre vie privée / vie familiale suite à Atobus par un accroissement de samedi et dimanche travaillés, nous exigeons la revalorisation des compensations pour travail le samedi et le dimanche ainsi que l'augmentation du plafond des Heures En Compte au-delà de 42 heures.

Réponse : Non. Il s'agit en l'occurrence d'un sujet de NAO et non de DP.

Question 26 - CGT

Nous exigeons que l'entreprise supprime les boutons inutilisés du boîtier sécurité. Si non, pour quelles raisons ?

Réponse : Il n'est pas prévu de modifier la configuration actuelle du boîtier sécurité. Si des modifications devaient intervenir, la direction reviendra vers les instances représentatives du personnel.

Question 27 - CGT

Ligne C15, direction Bachut mairie du 8^{ème}, carrefour rue de Verdun- avenue Franklin Roosevelt : nous exigeons soit l'aménagement du tourne-gauche soit le détournement de la ligne. A défaut vous allez vous retrouver dès le 29 août avec des bus abimés et bloquant le carrefour !

Réponse : Un itinéraire de détournement est actuellement étudié (prolongement vers le rond point de la boutasse) pour une mise en place au plus tôt.

Question 28 - CGT

Ligne C15 : nous exigeons la réfection de la chaussée rue de la Poudrette à Villeurbanne.

Réponse : Nous prenons acte de la demande.

Question 29 - CGT

Ligne C15, en direction du Bachut Mairie du 8ème : nous exigeons soit la réfection de la chaussée avenue François Mitterrand à Bron en direction du Bachut soit d'équiper les véhicules de la ligne en mode 4x4.

Réponse : La situation devrait se normaliser à la fin des travaux du tramway (programme de réfection des chaussées).

UTPE**Question 1 - CGT**

La rentrée et la sortie du grand dépôt à Utpé implique de traverser ou de franchir le zébra qui se trouve sur le cours Suchet. Nous vous demandons de faire modifier ce marquage afin que les conducteurs ne se trouvent plus dans une situation où ils sont obligés de ne pas respecter le code de la route. Si nous n'avons pas de réponse rapide, cette question sera portée à la connaissance du Chsct.

Réponse : Ce problème a été réglé le 23/08/11 par le Grand Lyon, la ligne est discontinuée et un panneau « sortie de bus » va être implanté.

Question 2 - CGT

La réorganisation du dépôt se traduit par la création d'une sortie par le portail rouge qui débouche sur le quai Raimbaud. Cette sortie implique que les véhicules devront franchir la ligne blanche pour pouvoir se mettre dans un des files de circulation. Pour éviter qu'un jour, un conducteur ne perde des points sur son permis, nous vous demandons de suspendre cette sortie, le temps de supprimer cette ligne blanche. Si nous n'avons pas de réponse rapide, cette question sera portée à la connaissance du Chsct.

Réponse : Dans le cadre du réaménagement de la sortie de dépôt, il était bien prévu de modifier la signalisation au sol avec un marquage discontinu complété de la mise en place d'un poteau informant la sortie de bus. Le Grand Lyon a été relancé, les travaux seront réalisés d'ici peu.

Question 3 - CGT

A Bellecour, la création d'une piste cyclable dans la continuité de la rue de la Barre va se traduire par la création d'un nouveau flux de circulation dans une zone déjà en saturation. Nous vous demandons l'installation d'un feu rouge à l'intersection de la piste cyclable et des terminus de Bellecour. Si nous n'avons pas de réponse rapide, cette question sera portée à la connaissance du Chsct.

Réponse : L'aménagement n'est pas terminé mais le plan projet en prévoit déjà un, certes non encore installé à ce jour. Nous avons par ailleurs demandé l'ajout d'un feu vélo sur le mouvement TAG du contresens vélo Bellecour Nord vers Herriot (celui-ci n'était pas prévu).

Question 4 - CGT

A l'arrêt Chardonnière, nous vous demandons un élargissement de la voie montante, direction Findez, afin que nous ne soyons plus obligés de franchir la ligne blanche. Si nous n'avons pas de réponse rapide, cette question sera portée à la connaissance du Chsct.

Réponse : Nous n'avons pas connaissance de ce franchissement, la chaussée présente une largeur élargie à 3,50 m dans les courbes. Un essai bus sera réalisé fin septembre – début octobre pour constater et mesurer le déport sur la voie opposée dans les courbes afin de déclencher si nécessaire une action auprès du Grand Lyon.

Question 5 - CGT

A l'arrêt Chopinette, nous demandons un nouveau réglage des feux afin que nous n'ayons plus le risque d'être percuté par un véhicule venant dans le sens opposé lorsque nous tournons à gauche. Si nous n'avons pas de réponse rapide, cette question sera portée à la connaissance du Chsct.

Réponse : Si la question correspond bien au carrefour chemin des Mouilles/chemin du Fort/Route du pont de Chêne, une visite sur site avec UTPE a déjà été réalisée et la demande a été formulée au Grand Lyon pour transformer le fonctionnement actuel en deux phases en un trois phases (séparation de chaque flux d'entrée dans une phase).

QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS

Question 1 - CGT

Nous vous avons alerté précédemment, sur la caducité d'une procédure, concernant la vérification des « paquets suspects » lors des retournements au terminus sur les rames MPL75 « relookées ». Celles-ci évoluant assez rapidement, quand comptez-vous modifier cette procédure ?

Réponse : Il n'est pas prévu de modifier cette procédure, la vérification à chaque retournement permet la visualisation complète de la rame sur un tour. Ce qui est conforme à cette procédure.

Question 2 - CGT

Sur la ligne B et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PA, il apparait dans les fosses « anti-suicide » des « sortes d'équerres » dont nous craignons, le coté « tranchant » en cas de chute malencontreuse dans cette fosse d'un usager. Pourquoi les avoir disposées de cette manière, alors qu'il serait fortement souhaitable de ne pas aggraver (plus) la chute d'une personne par ce matériel ? Nous présumons que d'autres matériels de ce type seront installés ailleurs qu'à Brotteaux et Part-Dieu V1, ne peut-on pas veiller à disposer ces « équerres » autrement ?

Réponse : Ces balises sont nécessaires au nouveau Pilotage Automatique pour assurer un arrêt précis en station. Seules deux balises par quai seront installées dans les stations.

Elles ont été positionnées de façon excentrée dans les fosses, sur demande des services de sécurité interne.

La conception de ce support a fait l'objet de nombreux échanges entre le Maître d'œuvre, l'industriel, l'exploitant et les services des pompiers, afin de rendre ce support le moins pénalisant possible. En particulier, un système de balise rétractable a été envisagé mais n'a pu être retenu car un système instable n'était pas compatible avec les exigences de sécurité d'un Pilotage Automatique. Le souhait initial de l'industriel était un support fixe et centré, et nous avons obtenu de le décentrer au maximum, de le rendre facilement démontable, de laisser dessous un passage suffisant pour un corps et de le renforcer pour supporter le poids d'un mainteneur.

Ce matériel est démontable sans outil par les Pompiers en cas d'incident, les mêmes pompiers consultés en amont sur ces balises ont donné un avis favorable à leur installation.

Question 3 - CGT

Nous constatons de plus en plus, des stations mal éclairées et des moniteurs de rétro visions défailants. Nous demandons que soit entreprit et cela rapidement une vérification sur les lignes A/B afin de résoudre ces défailances, car nous allons devoir faire face à la charge supplémentaire que va apporter la réorganisation du mode Bus, sur une situation déjà critique en horaire fort !!!

Réponse : Une campagne de révision et de renforcement de l'éclairage est prévue dans le cadre de la sécurisation des stations de métro. Concernant les équipements de rétrovision une campagne de réglage a été faite au printemps, une commande a été passée pour le remplacement et le rajout de moniteurs.

Question 4 - CGT

Nous demandons (pour la énième fois) une amélioration du nettoyage et de l'hygiène dans les cabines de conduite.

Réponse : Le Responsable du suivi du nettoyage des rames travaille en étroite collaboration avec la Société de nettoyage, des contrôles sont effectués régulièrement. Si des problèmes ponctuels sont constatés, il est nécessaire que les Conducteurs signalent ces dysfonctionnements.

Question 5 - CGT

Quelles sont les répercussions d'Atobus sur l'organisation du travail au Métro ?

Réponse : Il n'est à ce jour pas prévu de modification de l'organisation du travail au métro.

Question 6 - CGT

Quand sera mise en place la nouvelle radio au Métro ?

Réponse : Le candidat a été désigné à mi août le début des opérations devrait démarrer en septembre, pour une mise en service fin du 1^{er} ou début du 2^{ème} trimestre 2012.

QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE

UTV

Question 1 - CGT

Suite à la question CGT n°76 F°36 de juin 2011, il manque toujours les repères pour les Oreos, à quelle date vont-ils être tracés ?

Réponse : Cela sera fait pour le démarrage d'Atobus.

Question 2 – CGT

Dans le livre 4, il est écrit que les contremaîtres ne travaillent pas les weekend, comment se fait il que celui de St Simon transgresse les règles de façon coutumière ?

Réponse : Nous avons déjà répondu à cette question lors d'une précédente réunion DP. S'il n'est pas prévu dans le livre 4 que les contremaîtres travaillent le week end, cela ne l'interdit pas. Le contremaître gère son temps de travail en fonction des impératifs et en accord avec son supérieur hiérarchique.

QUESTIONS AUTRES DIRECTIONS

DIRECTION SECURITE

Question 1 - CGT

DS, quelle a été la moyenne des interventions pour Juin et Juillet 2011 ?

Réponse : Juin = 8.95 min. Juillet 2011 = 8.01 min.

Question 2 - CGT

Quel est le dernier taux de fraude connu à ce jour ?

Réponse : La dernière enquête SYTRAL d'avril 2011 a révélé un taux de fraude global = 14.4%, hors non validation = 9.2%.

Question 3 - CGT

Quelles ont été les pénalités fin deuxième trimestre 2011 concernant la DS ?

Réponse : Nous n'avons pas reçu de facture de pénalité pour le 2^{ème} trimestre 2011.

Question 4 - CGT

Concernant l'évolution de coefficient pour un certain nombre de chefs de bord DCI, une présentation au CE est-elle prévue ou à prévoir et à quelle date

Réponse : Au CE de septembre ou octobre 2011.

Question 5 - CGT

DCI sud nous vous demandons de faire le point au plus vite sur les « questions Hygiènes » en attente (peinture, micro-ondes, nettoyage)

Réponse : Le RT s'en est saisi depuis plusieurs mois, des travaux de nettoyage ont été engagés, une remise en peinture a été demandée. L'un des deux micro-ondes a été remplacé.

Question 6 - CGT

Nouvelle tenue suite aux nouveaux essayages prévus, confirmez-vous que ceux-ci n'impacteront pas le choix et la qualité de celle-ci, sera-t-elle identique à celle qui nous a été dernièrement présentée

Réponse : Elle sera identique à la dernière présentation.

Question 7 - CGT

Suite à la mise en place prochaine d'ATOUBUS confirmez-vous que les équipes surfaces seront concentrées sur les différents modes lourds et ceci seulement pour une durée de quelques jours

Réponse : Les équipes auront pour objectif l'atteinte du taux de contrôle TRAM et METRO, et d'être présent sur les lignes de BUS en particulier sur les lignes qui ne changent pas ou peu pendant les premiers jours d'ATOUBUS pour ensuite reprendre l'activité sur l'ensemble du réseau.

Question 8 - CGT

Nous vous demandons que l'ensemble du personnel de la DS puisse participer à la formation « colis piégés » et de répartir équitablement le nombre de jours de formation pour les TCI et CDB

Réponse : Nous préparons actuellement le plan de formation 2012. Nous devons faire des choix parmi tous les besoins identifiés.

Question 9 - CGT

Nous vous demandons que l'ensemble du personnel de la DS puisse participer à la formation G2CM

Réponse : Tous les agents de la DS confrontés à la gestion terrain sont concernés et suivront donc la formation.

Question 10 - CGT

Nous vous demandons que l'ensemble des chefs bord de la DS puisse participer aux formations communes à l'ensemble des agents de maitrises de l'entreprise dans un délai raisonnable.

Réponse : Nous préparons actuellement le plan de formation 2012. Ce sujet est à l'ordre du jour.

Question 11 - CGT

Nous vous demandons de lister les différents codes infractions qui autorisent la saisie d'une carte d'abonnement TECELY

Réponse : Les codes suivants :

- 01 : carte en liste noire,
- 09 : carte périmée,
- 20 : falsification avérée,
- 26 : carte utilisé par un autre que son propriétaire.

Question 12 - CGT

Nous vous demandons de lister les différentes cartes d'abonnement TECELY qui ne sont pas nominatives comme celle-ci



Réponse : Voici la liste des cartes non nominatives en cours de circulation :

- les cartes des conventions entre SYTRAL et les services de sécurité
 - o Police Nationale
 - o Police municipale de Lyon
 - o Gendarmerie
 - o Direction de la protection de la sécurité de la défense
 - o Service national des douanes judiciaires - unité de Lyon
 - o Service départemental d'incendie et de secours du Rhône
- les cartes commerçants (délibération SYTRAL)
 - o SARL SLV : Hôtel de Ville
 - o SARL RSD : Saxe Gambetta
 - o SARL CINQ' SET : Saxe Gambetta
 - o PHOTOMATON : Métro
 - o CORARALP : Métro + funiculaires
 - o PROMO METRO : Métro

- les cartes commerçants (convention SYTRAL)
 - o 20 MINUTES
 - o METRO
 - o LYON PLUS
- les cartes des portes drapeaux des associations d'anciens combattants (116 associations)
- les cartes étudiants EM BUSINESS SCHOOL DE LYON
- les cartes des intérimaires TCL ou stagiaires TCL longue durée
 - o SERVICE COMERCIAL sans logo
 - o Autres services Logo TCL en noir et blanc ou couleur

Question 13 - CGT

Nous vous demandons de lister les différentes procédures ainsi que leur date de création concernant le contrôle de ces différentes cartes

Réponse : Il n'y a pas de procédure autre que le code des infractions.

Question 14 - CGT

A défaut de procédure et ou en cas de doute, celui-ci ne doit-il pas bénéficier aux usagers.

Réponse : Cela dépend des circonstances et de l'attitude du client contrôlé.

Question 15 - CGT

Nous vous demandons que l'entreprise présente des excuses aux usagers qui subiraient une gêne par le non respect de ces procédures ou consignes

Réponse : Il nous arrive de présenter des excuses au nom de l'entreprise dans certains cas, suite à une réclamation client, après avoir obtenu le témoignage du chef de bord et des techniciens assermentés concernés.

Question 16 - CGT

Quel est le numéro de téléphone d'allo TCL qui figure actuellement sur les cartes TECELY délivrées aux usagers

Réponse : Pour les clients en agence et au BAC, nous utilisons les dernières livraisons de cartes, qui comportent toutes le bon numéro (04 26 10 12 12). Pour l'interne (personnel Keolis Lyon et intérimaires), nous utilisons des stocks de cartes « à écouler », avec l'ancien numéro. A noter que dans le cas des intérimaires, les cartes sont réutilisées pendant 5 ans.

Question 17 - CGT

Quelle sera la nouvelle tarification des différentes infractions, à quelle date prendra-t-elle effet ?

Réponse : Elle va prendre effet au 1^{er} septembre 2011.

Direction sécurité
septembre 2011

Procès Verbal
Montants des amendes

	Paiement immédiat	Paiement sous 7 jours	Paiement sous 2 mois	Paiement après 2 mois
Carte TECELY valable mais non validée	5€	5€	5€	180€
Ticket non validé	30€	49€	68€	180€
Sans titre ou titre non valable	45€	49€	83€	180€
Non respect des personnes et des lieux	45€	49€	83€	180€

* Souillures, quêtes, instrument sonore, rollers, alcatelcard, trottoirnettoie...

TRIBUNAL POLICE

SYTRAL

Question 18 - CGT

Samedi 20 août 2011, ligne C3 carrosserie 1908 arrêt cordeliers en direction de ST Paul, le conducteur lance un appel en fin d'après-midi quelles ont été l'heure et la nature de l'appel, quelle réponse a-t-on apporté au conducteur, à quelle heure, au bout de combien de temps ce service a-t-il pu être rétabli et pour finir combien de kms ont-ils été perdus

Réponse : C'est le PC Bus qui est destinataire d'un appel radio téléphone à 20h26 d'un conducteur disant avoir été en panne de la C3 carrosserie 1908 et qu'il était de nouveau disponible à La Soie. Le régulateur lui dit qu'il n'a pas le temps de rejoindre St Paul, ni de faire un demi-tour à Part Dieu avec les travaux et qu'il est préférable qu'il se positionne à Laurent Bonnevay en direction de la Grappinière pour le départ à 20h55. SNA de 18h14 à 20h55.

Nombre de kilomètres perdus : PCS l'ignore.

Question 19 - CGT

Les rouleaux papiers du nouveau PDC contiennent-ils du bisphénol.

Réponse : Oui.

Question 20 - CGT

Quelles sont les mesures que compte prendre l'entreprise à ce sujet ?

Réponse : Après avis du service médical, nous nous renseignons auprès de notre fournisseur :

1. Est-ce qu'un produit adapté à nos appareils existe sans bisphénol ?
2. Si oui, obtenir un devis pour le volume utile à notre activité.

DIRECTION DE LA RELATION CLIENTS

Question 1 - CGT

Quelle est la prononciation phonétique du nom « KEONOO »

Réponse : La prononciation est « kéonous ».

- KEO : utilisation de la racine de KEOLIS pour souligner que c'est le site d'information de notre entreprise
- le suffixe NOO : sous entendu « Nous » qui signifie l'unité, le lien

Question 2 - CGT

Est-ce que l'ensemble des agents de vente et d'information vont être formé à la VAD ?

Réponse : Oui.

**Prochaine réunion DP
le Jeudi 22 septembre 2011 à 14h00**

Question 4 – CGT (folio 8)

Keolis Lyon

Direction Mode Bus
Thierry Cazasus

note interne

Le 30 juillet 2010

Traçabilité des pauses

Cette note décrit le processus de suivi des pauses des conducteurs à partir de septembre 2010.

1. Identification des pauses sur les marches de voitures

A partir de septembre, les nouvelles fonctionnalités développées pour HASTUS / TITAN permettront d'afficher les battements longs supérieurs à 7 minutes entre 2 trajets sur les marches de voitures.

2. Suivi des pauses des conducteurs

A partir de septembre, un registre sera mis à disposition des conducteurs dans chaque UT. Le conducteur qui n'aurait pas bénéficié d'un temps de pause de 20 minutes dans le cadre de sa journée de travail sera invité à le signaler sur le registre à la rentrée au dépôt.

Il indiquera sur le registre son nom et matricule, son service et identifiera les pauses qu'il n'a pas pu prendre en précisant les raisons (retard, régulation...).

L'ordonnancement complètera la journée ou celle du lendemain avec une pause complémentaire équivalente au temps de pause non pris signalé par le conducteur sur le registre.

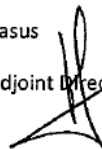
L'ordonnancement s'assurera par une analyse a posteriori des données Visulys notamment de la bonne foi du conducteur. Pour cela, l'ordonnancement disposera d'un outil de suivi s'appuyant sur les données enregistrées par Visulys. Cet outil informatique dont les spécifications ont été validées reste à développer.

3. Amélioration continue

A la fin de chaque mois, le CUO procédera avec l'ordonnancement à une analyse du registre en repérant les journées qui font l'objet de signalements répétés en vue de proposer des améliorations qui conduisent à une meilleure garantie de la pause.

Thierry Cazasus

Directeur Adjoint Direction Mode bus



Question 9 – CGT (folio 14)

Keolis Lyon

note interne

Direction des Ressources Humaines

18 avril 2011

Commissions de roulement

Avec le projet de développement du réseau de surface Atoubus, en septembre 2011 les services et roulements des conducteurs seront modifiés.

L'entreprise souhaite que les échanges et concertations puissent avoir lieu avec les agents concernés.

La présente note vient donc préciser les règles relatives à la mise en place des commissions de roulement.

Elle se substitue à toutes autres notes, pratiques ou usages en vigueur.

Elle a été présentée en réunion du Comité d'Entreprise du 07.04.2011.

- **Périmètre concerné**

Il sera mis en place une commission roulement par UT.

Il n'y aura pas de commission pour le PC Bus et les autres services dépendant de la DEX Bus.

- **Composition**

Les commissions roulement se réunissent sous l'égide du CUO ou de l'un de ses représentants (coordinateur).

Elles sont constituées de représentants de ligne ou de groupe de lignes issus de l'UT. Tous les lignes ou groupes de lignes doivent être représentés.

Les représentants de ligne seront désignés par la direction de l'UT.

La composition des commissions est donc variable en fonction des modifications prévues ; seuls les représentants de lignes concernés seront conviés aux réunions de la commission.

Le CUO est également libre de faire participer les intervenants nécessaires (méthodes, pôle marketing, ...) ou inviter les participants qu'il souhaite.



Keolis Lyon

note interne

- **Missions des commissions roulement**

La création de commissions roulements dans les UT vise à créer un organe de discussion et de préconisation sur le sujet des roulements de travail de l'UT.

Ces commissions n'ont pas pour vocation à se substituer aux instances représentatives du personnel, seules à émettre un avis sur les projets d'organisation de l'entreprise.

Elles travaillent dans le cadre des principes discutés entre le SYTRAL et KEOLIS Lyon : adaptations d'offres et cahiers des charges établis pour toute modification sur une ligne.

Les thèmes de travail discutés seront donc strictement liés aux sujets relatifs à la conception des roulements et des journées de travail.

Les commissions n'ont en effet pas vocation à modifier les règles communes et types horaires préexistants.

- **Fonctionnement**

La tenue des réunions se fait à l'initiative du CUO lorsqu'il l'estime nécessaire.

Les représentants de ligne sont relevés pour participer et préparer les réunions.

Pour les codes d'attachement :

Concernant les conducteurs ils seront saisis en « HO » complétés par le type de gestion (6230 Réunion de ligne).

Pour les non conducteurs, seule la position « HO » sera saisie.



Patrice Van Der Eecken

Directeur des Ressources Humaines

Diffusion générale



Question 2 – FO (folio 28)

Keolis Lyon

note interne

Direction de la Sécurité
Département Coordination des Moyens - PCS

Mardi 12 juillet 2011

Procédure fichier infraction

Consignes suite au déploiement du nouveau portable de contrôle :

- Une mise à jour quotidienne est effectuée sur la base de données du fichier « Infraction » consultable sur le PDC.
Votre PDC est donc la bonne référence
- La procédure délit de fraude par habitude reste inchangée :
 - ↳ L'agent du DCI vérifie via le PCS la situation du contrevenant.

Si ce dernier est en situation de délit de fraude confirmé par l'opérateur PCS, Mise en application de la procédure « Délit de fraude par habitude » en date du 03/03/2011.

Procédure en annexe ci-dessous

